

RCS : NIORT Code greffe : 7901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00533 Numéro SIREN : 808 073 753 Nom ou dénomination : 2TP Santé

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2022 sous le numéro de dépôt 545

2TP SANTE
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 €
Siège social : 10, rue des Terres Rouges – 79180 CHAURAY
RCS NIORT 808 073 753
(la « Société »)

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020
--

**Bilan et annexe certifiés conformes
à ceux qui ont été approuvés par
l'Associé unique en date du 1^{er} juin 2021**

**Le Président
Pour la Société SANTORIN PARTICIPATIONS**



Patrice TAISSON

Désignation de l'entreprise : SARL 2TP SANTE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 9			
Adresse de l'entreprise 10 RUE DES TERRES ROUGES 79180 CHAURAY		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 80807375300010		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31/12/2020			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)		CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL 2TP SANTE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	129 000	
	Report à nouveau			DH	79	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	41 670	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	176 249	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	54	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	46 900	
	Dettes fiscales et sociales			DY	86 526	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	133 480		
TOTAL (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	309 728		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	133 480	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL 2TP SANTE						Néant ☐ *			
						Exercice N			
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
						FA	FB		
						FD	FE		
						FG	FH		
						FJ	FK		
						Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *						FC		
	Production vendue	{	biens *			FD			
			services *		440 767	FH	440 767		
	Chiffres d'affaires nets *					440 767	FL	440 767	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					2 207	FP	2 207	
	Autres Produits (1) (11)					1	FQ	1	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					442 974	FR	442 974		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					82 675	FW	82 675	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					4 476	FX	4 476	
	Salaires et traitements *					246 853	FY	246 853	
	Charges sociales (10)					48 819	FZ	48 819	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	1 612	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					658	GC	658
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)					7	GE	7	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					385 100	GF	385 100	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					57 875	GG	57 875	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					57 875	GW	57 875		

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2TP SANTE</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	16 205
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	442 974
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	401 305
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	41 670
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	1J	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	1K	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	HX	
	(9) Dont transfert de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	2 207
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatifs A6 Obligatoires A9	A3		
dont cotisations facultatives Madelin A7	A4		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

2 TP SANTE

ANNEXE

Période du 01/04/2020 au 31/12/2020

Dossier de gestion



SARL 2TP SANTE**ETATS FINANCIERS****SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION**

	Du 01/04/20 Au 31/12/20	en %	Du 01/04/19 Au 31/03/20	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	440 767	100	636 357	100	-195 590	-31
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	440 767	100	636 357	100	-195 590	-31
+ / - Production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	440 767	100	636 357	100	-195 590	-31
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	440 767	100	636 357	100	-195 590	-31
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)						
MARGE DE PRODUCTION	440 767	100	636 357	100	-195 590	-31
MARGE BRUTE TOTALE	440 767	100	636 357	100	-195 590	-31
- Autres achats	3 480	1	6 283	1	-2 803	-45
- Charges externes	79 195	18	79 407	12	-212	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	358 092	81	550 668	87	-192 575	-35
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	4 476	1	3 660	1	816	22
- Salaires et traitements	246 853	56	367 246	58	-120 393	-33
- Charges sociales	48 819	11	75 991	12	-27 173	-36
Total	-300 147	-68	-446 897	-70	146 750	33
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	57 945	13	103 771	16	-45 826	-44
Reprises sur dép., prov., amorts						
+ Transferts de charges d'exploitation	2 207	1	1 395		811	58
+ Autres produits d'exploitation	1		5		-5	-87
- Dotations amort. et dépréciations	2 271	1	5 181	1	-2 910	-56
- Autres charges d'exploitation	7		55		-48	-87
Total	-71		-3 835	-1	3 764	98
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	57 875	13	99 936	16	-42 062	-42
Opérations en commun						
+ Produits financiers			180		-180	-100
- Charges financières						
Total			180		-180	-100
RÉSULTAT COURANT	57 875	13	100 116	16	-42 242	-42
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)						
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	16 205	4	23 077	4	-6 872	-30
Total	-16 205	-4	-23 077	-4	6 872	30
RÉSULTAT EXERCICE	41 670	9	77 039	12	-35 370	-46

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

	Valeur au 31/12/20	Valeur au 31/03/20
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	57 945	103 771
+ Transferts de charges d'exploitation	2 207	1 395
+ Autres produits d'exploitation	1	5
- Autres charges d'exploitation	7	55
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers		180
- Reprises sur Provisions financières		
- Charges financières		
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières		
+ Produits exceptionnels		
- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Subventions d'investissement rapportées au résultat		
- Reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles		
+ Valeur comptable des immobilisations cédées		
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles		
- Participation des salariés aux résultats d'entreprise		
- Impôts sur les bénéfices	16 205	23 077
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	43 940	82 220
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 271	5 181
+ Reprises sur amortissements et provisions		
+ Résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisés		
+ Subventions d'investissement rapportées au résultat		
RÉSULTAT NET COMPTABLE	41 670	77 039

SARL 2TP SANTE**ETATS FINANCIERS****TABLEAU DE FINANCEMENT**

Distributions mises en paiement au cours de l'exercice

Acquisitions d'immobilisations
Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles
Immobilisations financières

Prélèvements des comptes courants

Diminution des capitaux propres

Emprunts remboursés (capital)

TOTAL EMPLOIS

Capacité d'autofinancement

43 940

= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

43 940

Cessions d'immobilisations
Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles
Immobilisations financières

Apports comptes courants

Augmentation des capitaux propres

Subvention investissement

Emprunts réalisés

TOTAL RESSOURCES

43 940

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

diff. entre les cpts permanents et les actifs immobilisés

a augmenté de

43 940

Augmentation actif circulant
Diminution dettes**TOTAL**Diminution actif circulant
Augmentation dettes**TOTAL**

39 454

2 177

41 631

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

diff. entre l'actif renouvelé souvent et les dettes non fin.

a diminué de

41 631

Augmentation de la trésorerie

85 571

Diminution de la trésorerie

VARIATION DE TRÉSORERIE

(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)

a augmenté de

85 571

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Désignation de l' entreprise : SARL 2TP SANTE										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	13 049					13 049			
	Autres créances clients			UX	85 562	85 562							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO			Z1									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 102	1 102							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 726	7 726							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS									
	TOTAUX			VT	107 438	VU	94 389	VV		13 049			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	54	54								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	46 900	46 900								
Personnel et comptes rattachés			8C	34 283	34 283								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	19 013	19 013								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	28 000	28 000								
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 230	5 230								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	133 480	VZ	133 480							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD								

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2020



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 80807375300010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2TP SANTE

ADRESSE (voie) 10 RUE DES TERRES ROUGES

CODE POSTAL 79180 VILLE CHAURAY

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 500

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SANTALIS
N° SIREN (si société établie en France) 511422651 % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 500,00
Adresse : N° 10 Voie rue des terres Rouges
Code Postal 79180 Commune CHAURAY Pays France

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2020



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET : 8 0 8 0 7 3 7 5 3 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2TP SANTE

ADRESSE (voic) 10 RUE DES TERRES ROUGES

CODE POSTAL 79180

VILLE CHAURAY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

2TP SANTE
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 €
Siège social : 10, rue des Terres Rouges – 79180 CHAURAY
RCS NIORT 808 073 753
(la « Société »)

AFFECTATION DU RESULTAT

PROPOSEE ET VOTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 1^{er} JUIN 2021

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2020**, qui se traduit un **bénéfice net comptable de 41 669,53 €** au compte "**Report à nouveau**".

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que le montant des dividendes par action mis en distribution au cours des trois derniers exercices, le montant des revenus distribués éligibles et non éligibles à la réfaction de 40 % prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts, ont été les suivants :

<i>Exercices</i>	<i>Dividende par action</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant global distribué</i>	<i>Revenu éligible à la réfaction de 40 %</i>	<i>Revenu non éligible à la réfaction de 40 %</i>
31/03/2020	-	500	-	-	-
31/03/2019	100 €	500	50 000 €	50 000 €	-
31/03/2018	100 €	500	50 000 €	50 000 €	-

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Pour la Société SANTORIN PARTICIPATIONS



Patrice TAISSON

2TP SANTE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5.000 €
Siège social : 10, rue des Terres Rouges – 79180 CHAURAY
RCS NIORT 808 073 753
(ci-après la « *Société* »)

ACTE PORTANT DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 7 AVRIL 2021

La soussignée :

- **La société SANTALIS,**
société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 450.000 euros dont le siège social est
situé au 10 rue des Terres Rouges à 79180 CHAURAY, immatriculée au Registre du commerce
et des sociétés de NIORT sous le numéro unique d'identification 511 422 651,

représentée par sa Présidente, la société SANTORIN PARTICIPATIONS (R.C.S. AIX-EN-
PROVENCE 880 285 853), elle-même représentée par son Président, Monsieur Patrice
TAISSON, dûment habilité,

associée unique, propriétaire de 500 parts sociales,
représentant la totalité du capital de la Société.

Après avoir rappelé :

- qu'en présence d'une associée unique, cette dernière, par application de l'article 12, alinéa 1, des
statuts, exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

Et après avoir pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire des statuts en vigueur de la Société ;
- le rapport de la gérance ;
- le rapport « fusionné » du commissaire à la transformation établi en application des articles
L. 223-43, L. 224-3 et R. 224-3 du Code de commerce, mis à la disposition de l'associée unique
dans le délai requis (C. com., art. R. 224-3, al. 2) et déposé au greffe du Tribunal de commerce
compétent au moins huit (8) jours avant la tenue de la présente décision (C. com., art. R. 123-105,
al. 3) ;
- le texte des décisions proposées ;
- un exemplaire du projet des statuts refondus.



A été appelée par le gérant à statuer dans le présent acte sur les points ci-après listés :

- transformation de la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée, rapports à cet effet de la gérance et du commissaire à la transformation ; adoption de toutes décisions consécutives à cette transformation, notamment, la nomination du président de la Société sous sa nouvelle forme ;
- adoption d'un projet de refonte statutaire tenant compte de la transformation de la Société ;
- désignation d'un commissaire aux comptes ;
- pouvoirs pour formalités.

Ceci exposé, l'associée unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

1.1. L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance ainsi que du rapport « fusionné » du commissaire à la transformation, désigné par acte du 19 mars 2021, établi conformément aux dispositions des articles L. 224-3, R. 224-3 et L. 223-43 du Code de commerce, et chargé d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers, en sus de rapporter la situation de la Société, approuve expressément l'évaluation des biens et des avantages particuliers faite dans ce rapport prévu audit article et constate :

- que les conditions prescrites par les dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce se trouvent entièrement remplies ;

et, qu'en outre,

- à la date de ce jour, le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

1.2. L'associée unique donne, en conséquence, quitus au commissaire à la transformation de l'exécution de sa mission.

DEUXIEME DECISION

2.1. L'associée unique, après avoir constaté que les conditions légales et réglementaires sont entièrement remplies, décide, en application des dispositions des articles 1844-3 du Code civil et L. 227-3 du Code de commerce, de transformer la société à responsabilité limitée (SARL) en société par actions simplifiée (SAS) à compter de ce jour.

2.2. Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts sur lesquels l'associée unique statuera ultérieurement dans une décision spéciale ci-après proposée.

Cette transformation décidée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas, lors de sa réalisation, la création d'une personne morale nouvelle conformément aux dispositions de l'article 1844-3 du Code civil.

L'associée unique précise, notamment, que la durée, la dénomination, l'objet, le siège de la Société ainsi que les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social seront inchangés.

2.3. Le capital de la Société restera fixé à la somme de cinq mille (5.000) euros.

Ce capital sera divisé en cinq cents (500) actions ordinaires de dix (10) euros de nominal, toutes de même catégorie, entièrement libérées, qui seront toutes attribuées au propriétaire actuel des parts sociales à raison d'une (1) action ordinaire pour une (1) part sociale existante. La répartition du capital social est donc inchangée.

2.4. L'associée unique constate alors que les dates d'ouverture et de clôture de chaque exercice social ainsi que la durée de l'exercice en cours n'ont pas été modifiées du fait de la présente décision de transformation de la Société.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées notamment par les dispositions du livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées dès lors que la réalisation de la transformation sera antérieure au jour de l'assemblée générale qui statuera sur lesdits comptes.

En outre, le résultat comptable de l'exercice en cours sera affecté suivant les stipulations statutaires de la Société sous sa nouvelle forme.

2.5. La transformation produit immédiatement ses effets vis-à-vis de l'unique associée ainsi qu'avec la gérance et/ou les organes de direction et de contrôle de la Société.

Elle met donc fin au mandat du gérant. En conséquence, l'associée unique consent au gérant, quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour et décharge de ce mandat.

La transformation prendra effet à l'égard des tiers, notamment des créanciers sociaux, à la date de l'accomplissement des formalités de publicité.

2.6. L'associée unique prend acte que la Société étant, préalablement à la présente transformation, soumise au régime fiscal des sociétés de capitaux, cette opération de transformation n'aura aucun effet sur ce point particulier.

Par conséquent, la présente transformation sera enregistrée au droit fixe des actes innomés, conformément aux dispositions de l'article 680, 1^{er} alinéa, du Code général des impôts.

TROISIEME DECISION

3.1. En conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de nommer, pour une durée illimitée, aux fonctions de président de la Société (ci-après, la « **Présidente** ») :

- la société **SANTORIN PARTICIPATIONS**, société par actions simplifiée au capital social de 81.372.115 euros dont le siège social est à MEYREUIL (13590) – Route de la Cote d'Azur – Arteparc Bâtiment C – Rue de la Belle du Canet – CS 20011, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro unique d'identification 880 285 853.

3.2. La Présidente dirige alors la Société et la représente à l'égard des tiers.



A ce titre, elle est investie de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus, par les dispositions légales et les futurs statuts, aux décisions collectives des associés.

La société SANTORIN PARTICIPATIONS, représentée par son Président, Monsieur Patrice TAISSON, déclare accepter les fonctions de Président de la Société et satisfaire aux conditions légales et réglementaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

QUATRIEME DECISION

Comme conséquence des décisions qui précèdent, l'associée unique, après avoir pris connaissance, article par article, du projet de statuts refondus de la Société sous sa nouvelle forme, adopte purement et simplement le texte proposé dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

L'associée unique prend acte que les nouveaux statuts entrent en vigueur à compter de ce jour, date de la transformation de la Société.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique décide, par application des dispositions de l'article L. 227-9-1, alinéa 1, du Code de commerce, de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six (6) exercices sociaux à compter de la date d'effet de cette transformation :

- la société **COMAUDITEX**,
société par actions simplifiée au capital de 52.000 €,
ayant son siège social sis 24 rue Erlanger à 75016 PARIS,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 342 227 626,
société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de PARIS.

Après avoir rappelé que la société COMAUDITEX est une société pluripersonnelle, elle précise l'absence d'obligation de désigner un commissaire aux comptes suppléant, par application cumulée des dispositions (i) spéciales réservées aux sociétés par actions, voire plus particulièrement aux SAS et (ii) de l'alinéa 2 *a contrario* de l'article L. 823-1 du Code de commerce.

L'associée unique prend enfin acte que la société COMAUDITEX a déclaré accepter ses fonctions pour lesquelles elle vient d'être nommée.

SIXIEME DECISION

L'associée unique confère alors tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes à l'original du présent acte à l'effet d'effectuer tous dépôts et publications afférents aux décisions ci-dessus prises et, généralement, pour accomplir toutes formalités requises où besoin sera.

*
* *



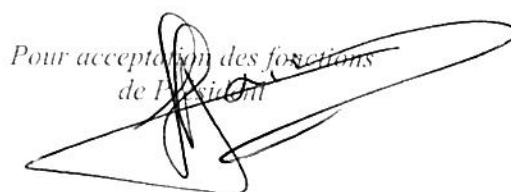
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte, portant décisions à caractère extraordinaire, qui a été signé notamment par le représentant légal de l'associée unique.



Signature

La société **SANTALIS**,
représentée par sa Présidente, la société **SANTORIN PARTICIPATIONS**,
elle-même représentée par son Président, Monsieur Patrice TAISSON

Pour acceptation des fonctions de Président



Pour acceptation des fonctions
de Président

la société **SANTORIN PARTICIPATIONS**,
représentée par son Président, Monsieur Patrice TAISSON

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
NIORT 1
Le 22/04/2021 Dossier 2021 00025870, référence 7904P01 2021 A 01030
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros



THOMAS Claire
Contrôleur des Finances Publiques



Greffe du tribunal de commerce de NIORT
18 rue Marcel Paul, BP 8818, 79028 Niort Cedex 9
08:45 - 17:00, 13:30 - 16:00
Téléphone : 05.49.79.14.40
www.greffe-tc.niort.fr - www.infogreffe.fr

RCS / BIL / NELLY / 2022/1142
SAS PRESTAFORMA
FORMALITÉS JURIDIQUES
98 BOULEVARD DE LA TOUR MAUBOURG
75007 PARIS 7E ARRONDISSEMENT

Niort, le 10 février 2022

Nos références : C1_BIL_DEMAT * 2014B00533 * NELLY * 2022/1142 * 808073753
Dépôt des comptes exercice clôturé le 31/12/2020
Entreprise : 21P Santé
Vos références : 2762553/CB4457061
Pour toute réponse, joindre impérativement le présent courrier

RECLAMATION DE PIECES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier. Afin de procéder à sa régularisation, il convient de nous fournir les pièces ou renseignements manquants suivants, par voie dématérialisée ce qui permettra un traitement accéléré du dossier :

- **Rapport du commissaire aux comptes** : Il manque le rapport du CAC, merci de nous le retourner.

Veillez également joindre à l'appui de votre envoi un règlement de 3,38 € pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants. Il vous revient de nous en régler la globalité ou son solde (si vous avez déjà effectué un règlement sur une relance précédente).

Ce règlement est à effectuer sur le site www.infogreffe.fr si vous répondez par voie dématérialisée.

Avec nos salutations distinguées.
Le greffier

*Nous déposons les comptes chez le 31 Décembre 2020
Il n'y a pas de CAC (il n'a été remis qu'un
bilan pour l'exercice). Pour l'exercice 2020, pas de
CAC, donc pas de Rapport. Bien sûr.*